## Accords fiscaux—Loi

Je voudrais citer un rapport de M. le juge Hall. Il a peutêtre déjà été cité par d'autres députés, mais il s'agit d'une déclaration importante au sujet des soins médicaux. Le juge Hall a déclaré que presque tous les Canadiens s'entendaient à dire:

... que le traumatisme causé par les maladies, la douleur engendrée par les opérations chirurgicales et le lent acheminement vers la mort constituent suffisamment de fardeaux sans avoir à y ajouter celui qui provient des frais médicaux et hospitaliers frappant le malade au moment où il est vulnérable. Les Canadiens ont décidé de s'unir pour payer leurs frais médicaux et hospitaliers lorsqu'ils sont en bonne santé et lorsqu'ils touchent un revenu. On ne pouvait plus comparer les services de santé à des articles que l'on achetait dans un rayon de magasin et que l'on payait à la sortie; il n'était pas question non plus de discuter du prix de ces services quand on en avait besoin. Ils constituaient un besoin fondamental, comme l'éducation, mis à la disposition de tous les Canadiens qui pouvaient les payer grâce au système d'impôts.

Le gouvernement fédéral devrait réviser ses priorités. D'une part, il a remboursé les déposants non assurés des banques qui ont fait faillite. Il a adopté une exemption sur les gains en capital. Il a progressivement arrêté d'imposer le pétrole et le gaz provenant des provinces productrices. Il a également majoré les déductions au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Cela ne l'empêche pourtant pas de venir dire maintenant au Parlement et aux Canadiens qu'il s'apprête à sabrer le régime de soins médicaux et l'enseignement postse-condaire.

Il ne devrait pas se trouver un seul député en faveur du projet de loi C-96. Je demande donc à tous mes collègues de profiter de cette dernière chance pour s'opposer ensemble à l'adoption de cette mesure en troisième lecture avant qu'il ne soit trop tard.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) nous a présenté, avec énormément de vigueur et de talent, une série d'arguments contre le projet de loi C-96. Comme il l'a dit, ce projet ne devrait pas trouver grâce aux yeux des députés à l'étape de la troisième lecture. Pour nous en convaincre, songeons aux témoignages que nous avons entendus de la part des représentants du secteur privé et des personnes concernées, à l'étape du comité.

J'ai en main une lettre de l'Association médicale canadienne qui, sauf erreur, a été envoyée à tous les députés et qui m'a été adressée le 27 mai 1986. Je voudrais vous en lire une phrase; voici:

L'Association médicale canadienne a fait connaître ses craintes au sujet des conséquences du projet de loi pour les soins de santé au Canada, plus particulièrement dans les provinces de l'Atlantique. Nous nous inquiétons vivement des répercussions de cette mesure sur les services de santé dans ces provinces dont les ressources financières équivalent à seulement 60 ou 70 p. 100 de la moyenne nationale.

Notre pays est bâti sur la notion de redistribution, de partage égalitaire, de partage des obligations, afin de faire en sorte que tous les Canadiens puissent avoir les mêmes chances de succès et connaître tous, nous l'espérons, une vie agréable.

Le député est originaire de l'Ontario, comme moi et il sait qu'on va prier notre province d'accepter une réduction de 2.9 milliards de dollars au cours des cinq ou six prochaines années. Le député a rappelé que la population vieillissait et qu'il faudrait accroître les services fournis aux malades chroniques et à domicile chez les personnes âgées, ce qui coûte cher, je le reconnais. Il devient aussi de plus en plus nécessaire d'adapter l'enseignement aux changements et à la révolution technologiques en cours, en plus de recycler les travailleurs par le biais de

programmes gouvernementaux de création d'emplois pour les jeunes, qui se sont révélés stériles. Le député ne croit-il pas que le gouvernement de la province, laquelle aura sans doute à subir les contrecoups de cette compression de 2.9 milliards au cours des six prochaines années, devra augmenter l'impôt qu'elle perçoit sur les revenus pour maintenir la qualité des services?

Le député venant du nord de l'Ontario, une région vaste—je ne cherche pas, en disant cela, à en dénigrer la qualité de vie, mais la vie y est plus difficile et parfois plus dure—ne convient-il pas que le projet de loi C-96 aura des conséquences plus directes sur les habitants de cette région que sur ceux de Toronto, d'Ottawa, de Hamilton ou d'autres villes du même genre? Trouve-t-il qu'il soit juste envers les régions que l'on adopte un projet de loi qui vise à réduire les sommes sur lesquelles comptaient les provinces pour répondre aux besoins accrus de l'éducation et de la santé?

• (1530)

M. Penner: Monsieur le Président, la partie septentrionale de l'Ontario représente environ 80 p. 100 de la superficie globale de la province. Cette vaste région éprouve, en effet, des problèmes du même ordre que ceux des autres régions défavorisées du Canada, notamment celles qui se situent au nord du 60° parallèle, les provinces de l'Atlantique et, de temps à autre, selon que la situation économique leur est néfaste ou favorable, les provinces de l'Ouest. Les habitants du nord de l'Ontario manquent depuis toujours de services et ceux qui leur sont offerts leur coûtent de plus en plus cher. Ils ont réclamé leurs propres établissements d'enseignement postsecondaire. Il leur a toujours paru injuste d'envoyer leurs jeunes dans le sud de la province ou dans d'autres régions du Canada pour qu'ils y poursuivent leurs études dans les collèges ou les universités. Nous avons donc créé notre propre système universitaire et collégial. Cependant, les inscriptions y sont moins nombreuses. On peut facilement constater que les coûts augmentent si l'on veut offrir un large éventail de programmes.

La même chose vaut pour les soins médicaux. La population du nord de l'Ontario trouve injuste qu'il faille se rendre à Toronto par avion pour recevoir certains services. Elle se demande pourquoi elle ne pourrait pas avoir, sinon tous, du moins quelques-uns des services spécialisés et des soins médicaux de qualité que l'on peut obtenir dans une agglomération comme celle de Toronto. Les gens de ces régions se sont battus pour avoir autant de services que possible dans leurs hôpitaux locaux et régionaux.

La qualité de vie dans ces régions ne séduit pas tout le monde. Certains médecins ne trouvent guère passionnantes les excursions de pêche et de chasse en automne. Ce sont là les loisirs qu'offrent ces régions. Ceux et celles qui s'intéressent aux arts ou désirent poursuivre leurs études trouvent peu attrayant le travail dans ces régions. Les gouvernements provinciaux ont donc dû offrir des encouragements, ce qui accroît le coût des services de santé.

Le projet de loi C-96 suscite chez nous, dans le nord de l'Ontario, une certaine appréhension car, nous en avons déjà fait l'expérience, lorsque s'imposent des compressions budgétaires, il est souvent plus facile de réduire les services dans une région comme la nôtre puisqu'elle n'a pas une voix aussi forte que celle d'autres régions de la province. Même si le Nord